

SYSTÈME DE SANTÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LANCEMENT DU COMITÉ DE PILOTAGE NORMAND

[20 DÉCEMBRE 2023]



Sobriété énergétique & transition
écologique des établissements de santé
et médico-sociaux en Normandie



INTRODUCTION

La hausse de la température globale s'est accélérée et a des impacts importants sur tous les écosystèmes et la santé humaine et dans tous les secteurs. Ces dernières années ont permis de prendre conscience de l'interdépendance des enjeux de santé humaine, santé animale et santé environnementale au travers du **concept de santé globale** (ou « One Health »). L'approche intégrée des systèmes et l'interdépendance des actions entreprises avec l'ensemble de nos partenaires est au cœur des orientations du **Plan régional santé environnement 4**, adopté le 19 décembre 2023 (*cliquez ici pour consulter le communiqué de presse*).

Comme l'ensemble des activités humaines, le système de santé est concerné par les conséquences du changement climatique. Au regard de son poids dans les émissions de gaz à effet de serre nationales, le système de santé doit prendre sa part dans la réduction de l'empreinte carbone : ce dernier représente **plus de 8% des émissions de gaz à effet de serre nationales ; l'impact de l'offre de soins représente environ 45% de ces émissions ; les médicaments et les dispositifs médicaux engendrent les 55% restants.**

Il est donc nécessaire de planifier et d'accélérer la transformation écologique et la décarbonation de l'ensemble des activités du secteur, en améliorant encore nos politiques régionales en matière de développement durable.

Cet objectif de transformation écologique s'inscrit notamment dans la démarche de **la COP régionale**, lancée en Normandie le 15 décembre 2023 en présence du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, qui poursuit l'objectif de territorialisation de la planification écologique en associant tous les niveaux de collectivités et les acteurs du territoire.

Cette volonté d'engager le système de santé normand dans la transition écologique fait partie intégrante du **Projet régional de santé 2023-2028** (*cliquez ici pour consulter le dossier dédié*), en application de la **Feuille de route nationale de « Planification écologique du système de santé »** de mai 2023.

Pour décliner cette feuille de route nationale en Normandie, un comité de pilotage régional de la planification écologique pour le secteur de la santé a été constitué pour définir et mettre en œuvre les objectifs régionaux de planification écologique dans les secteurs sanitaire et médico-social.

ENGAGER LE SYSTÈME DE SANTÉ NORMAND DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UNE PRIORITÉ DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ 2023-2028



ENGAGER LE SYSTEME DE SANTE NORMAND DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE : UNE PRIORITE DU PROJET REGIONAL DE SANTE 2023-2028

Le Projet régional de santé Normandie 2023-2028 fixe plusieurs objectifs concrets pour les années à venir ([cliquez ici pour consulter le dossier dédié](#)).

➤ **Piloter et animer la politique régionale de développement durable en santé**

- **Animer une démarche régionale et transversale** aux secteurs sanitaire, médicosocial et aux professionnels de ville de transformation écologique du système de santé ;
- **appuyer la transformation du système de santé normand** en s'appuyant sur un réseau de conseillers en transition énergétique et écologique en santé et sur les partenaires investis dans la promotion du développement durable, tels que l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME, les agences de l'eau, etc.

➤ **Améliorer la connaissance du développement durable chez les acteurs de la santé**

- **Favoriser les partages d'expérience** en identifiant les initiatives responsables existantes et en mettant en avant, autant que possible, les bilans financiers à court, moyen et long terme (logique de co-bénéfice) ;
- **renforcer la culture du développement durable** en santé et dans le médicosocial.

➤ **Aider les établissements à développer une politique de développement durable**

- **Encourager et promouvoir les actions de sensibilisation et de formation** des professionnels à la transition écologique et à la santé environnementale ;
- **doter** chaque établissement sanitaire et médicosocial et les communautés de professionnels de ville **d'un projet éco-responsable** ;
- **accompagner** les établissements ou groupes **dans une politique de promotion des achats responsables** en intégrant l'économie circulaire.

➤ Encourager la mise en œuvre d'actions et de pratiques écoresponsables

- **Promouvoir la réalisation de diagnostics environnementaux** (poste de consommation en énergie, en eau, production de déchets, ...) préalables afin de structurer, budgétiser et prioriser les actions à mettre en œuvre ;
- **soutenir la réalisation et la promotion d'actions écoresponsables** (réduction des déchets, mobilité, énergie, achat, etc.) ;
- **réduire les déplacements**, développer des transports plus écologiques, encourager la télémédecine et la téléexpertise ;
- **lutter contre le gaspillage**, en lien avec les politiques de pertinence (notamment pertinence de prescription des traitements médicamenteux) en lien avec l'Observatoire des Médicaments, dispositifs médicaux et innovations thérapeutiques - OMEDIT.

➤ Faire du virage écologique un levier d'attractivité pour les professionnels et pour les usagers

- **Développer des supports de communication** sur les pratiques écoresponsables dans le domaine de la santé à destination des usagers et des professionnels ;
- **donner une meilleure visibilité aux initiatives et innovations** à destination des futurs professionnels de santé et des usagers ;
- **promouvoir la création d'indicateurs** en amont de la mise en place d'actions écoresponsables et encourager la culture de l'évaluation.

Dans cette dynamique, dans son fonctionnement interne, l'Agence régionale de santé Normandie a défini en juillet 2023 un plan de transition environnementale 2024-2027 à destination de ses équipes. Il expose les objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les leviers pour y parvenir.

CRÉER UN COMITÉ DE PILOTAGE RÉGIONAL DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE DANS LES SECTEURS SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL



CREER UN COMITE DE PILOTAGE REGIONAL DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE DANS LES SECTEURS SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL

Un comité de pilotage régional de la planification écologique pour le secteur de la santé a été constitué pour s'emparer de ces objectifs et définir les objectifs régionaux qui seront portés collectivement par les acteurs.

Il est composé de représentants de :

- L'Agence régionale de santé (ARS) Normandie ;
- les Fédérations sanitaires et médico-sociales ;
- les Unions régionales des professions de santé (URML, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes) ;
- l'Assurance Maladie ;
- le réseau des acteurs normands pour la commande publique éco-responsable (Ran Coper) ;
- Normand'e-Santé ;
- l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) ;
- France Assos Santé ;
- le réseau des conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES).

Le dispositif « conseiller en transition énergétique et écologique en santé » (CTEES) vise à déployer sur le territoire des professionnels chargés d'aider à la mise en place d'une politique et une démarche de développement durable dans les établissements sanitaires et médico-sociaux.

Les conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES) ont pour mission **d'accompagner un ensemble d'établissements dans les actions menées pour réduire leur empreinte carbone.**

L'ANAP est en charge de coordonner au niveau national les actions des CTEES : pour garantir leur montée en compétences à travers des modules de formation, les faire bénéficier des outils de l'agence et impulser une dynamique de réseau au service de la transition écologique et énergétique.

En Normandie, le réseau CTEES compte 7 conseillers et une coordinatrice, avec pour ambition de créer sur l'ensemble du territoire français un maillage de conseillers et de coordinateurs. Des recrutements sont en cours afin d'étendre le réseau sur le volet médioco-social.

Au quotidien, les conseillers accompagnent les établissements dans leur réflexion afin de mettre en place **des actions en matière de transition énergétique et écologique**. Ils peuvent travailler avec les établissements sur les sujets liés à l'énergie (optimisation des systèmes techniques, travaux de performance énergétique, achats d'énergie, etc.) mais également à l'alimentation, à la mobilité, ou encore à l'écoconception des soins.

8 CHAMPS D'ACTION POUR ASSURER LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DU SECTEUR



8 CHAMPS D' ACTIONS POUR ASSURER LA TRANSFORMATION ECOLOGIQUE DU SECTEUR

En lien avec les objectifs fixés par la feuille de route nationale et par le Projet régional de santé 2023-2028, 8 objectifs régionaux ont été définis par les participants au comité de pilotage.

Objectif 1 : accentuer la rénovation écologique et la transformation énergétique des établissements de santé et médico-sociaux

- **Accompagner**, via le réseau des CTEES, **les établissements** dans la réalisation des audits énergétiques et l'élaboration de plan d'actions de réduction de leurs consommations énergétiques ;
- **s'appuyer sur les crédits alloués** aux établissements par l'ARS ainsi que sur les autres aides mobilisables pour impulser la mise en œuvre de ces plans d'actions ;
- **définir avec les acteurs locaux les conditions d'implantation des lieux de soins** les plus compatibles en matière de transition écologique (accessibilité, rénovation versus reconstruction...).



Un plan d'actions de réduction des consommations énergétiques dans tous les établissements concernés par l'audit énergétique obligatoire (établissements de plus de 250 salariés).

Objectif 2 : accélérer la transition vers des achats durables et l'alimentation durable

- **Faire un état des lieux loi Egalim** dans les établissements, identifier les bonnes pratiques ;
- **former l'ensemble des acheteurs** régionaux aux **achats durables et responsables** ;
- **fournir les outils** favorisant l'achat des **médicaments et dispositifs médicaux les moins carbonés**.



100% des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) disposeront d'un plan d'actions achats durables à fin 2024.

Objectif 3 : transformer et accompagner les pratiques vers les soins écoresponsables

- **Créer des outils de sensibilisation** à la décarbonation du système de santé à destination des professionnels et patients
- **travailler sur l'élaboration d'un référentiel régional** sur l'écoprescription et l'écosubstitution



100% des établissements sanitaires concernés devront élaborer un programme d'actions pour une prescription écoresponsable des pansements sur 2024.

Objectif 4 : accélérer la réduction des déchets et leur valorisation et optimiser le périmètre DASRI

- **Soutenir l'utilisation de dispositifs médicaux réutilisables** (exemple : expérimentation CH Evreux/plastique à usage unique, ...) ;
- **sensibiliser et former** les acteurs de la région à **l'optimisation du tri des DASRI** (webinaire, outils, accompagnement au tri dans le cadre des futurs marchés DASRI).



Atteindre 80% des établissements ayant réalisé une évaluation de la maîtrise du risque infectieux tout au long du processus déchets afin d'optimiser leur production de DASRI.

Objectif 5 : former et sensibiliser tous les professionnels et acteurs de santé à l'urgence écologique, aux enjeux santé-environnement, à l'éco-conception des soins et des accompagnements médico-sociaux

- **Recenser les formations et outils** existants et accompagner leur déploiement (ANFH, ANAP, OPCO, RAN COPER...);
- **s'appuyer sur les travaux des autres groupes** pour identifier les cibles et thèmes prioritaires des formations afin les mettre à dispositions des organismes de formation.



Réalisation d'une journée sur le thème de la transition écologique par l'ARS pour les acteurs du système de santé en 2024.

Objectif 6 : accélérer la transition vers des transports et des schémas de mobilité à faibles et très faibles émissions

- **Faire un état des lieux des bonnes pratiques** en matière de mobilité active, transport en commun et covoiturage, service d'autopartage et les diffuser ;
- **favoriser le regroupement des patients** lors d'un transport sanitaire ;
- **intégrer la dimension écologique** dans l'accompagnement du **virage domiciliaire**.



100% des établissements de plus de 100 salariés disposeront d'un plan mobilité à fin 2024.



Objectif 7 : verdir le numérique en santé

- **Sensibiliser les professionnels** à l'usage raisonné du **numérique** ;
- **privilégier l'achat de matériels informatiques les moins énergivores** avec une réflexion en coût complet favorisant l'achat durable ;
- **promouvoir les actions** permettant de maîtriser la consommation énergétique des data centers et de certains matériels médicaux.



Intégration de la transition écologique à la stratégie de la e-santé.



Objectif 8 : accompagner les établissements et services dans une réduction de leur impact sur le milieu aquatique

- **Sensibiliser les établissements à la réduction de leur impact** sur le milieu aquatique et aux aides mobilisables ;
- **améliorer les connaissances** sur l'impact du système de santé sur le milieu aquatique (ex : étude Contact / UFR Santé Caen).



100% des établissements avec une politique Développement Durable intégreront un volet "eau" (quantitatif et/ou qualitatif).



Service Communication ARS Normandie
Mél : ars-normandie-presse@ars.sante.fr